

NOUS ASSURONS. NOUS ACCOMPAGNONS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'AGIR

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

- **SGAM MATMUT** -
EXERCICE CLOS LE 31.12.2021



SYNTHÈSE	5
A. Activité et résultats	5
B. Système de gouvernance	6
C. Profil de risque	7
D. Valorisation à des fins de solvabilité	9
E. Gestion du capital	10
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	11
A1 - Présentation de l'activité	11
A2 - Résultats de souscription	18
A3 - Résultats des investissements	20
A4 - Résultats des autres activités	20
A5 - Autres informations	21
PARTIE B – SYSTÈME DE GOUVERNANCE	21
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	21
B2 - Exigences de compétence et honorabilité	31
B3 - Système de gestion des risques	33
B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	38
B5 - Système de contrôle interne	41
B6 - Fonction d'audit interne	44
B7 - Fonction actuarielle	46
B8 - Sous-traitance	46
B9 - Evaluation du système de gouvernance	47
B10 - Autres informations	47

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	48
C1 - Risque de souscription	50
C2 - Risque de marché	54
C3 - Risque de crédit	55
C4 - Risque de liquidité	56
C5 - Risque opérationnel	58
C6 - Autres risques importants	59
C7 - Autres informations	59
PARTIE D - VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	60
D1 - Actifs	62
D2 - Provisions techniques.....	65
D3 - Autres passifs	69
D4 - Méthodes de valorisation alternatives	70
D5 - Autres informations	70
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	71
E1 - Fonds propres	71
E2 - Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	72
E3 - Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	73
E4 - Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	73
E5 - Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	74
E6 - Autres informations	74
ANNEXE - ÉTATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	75



Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances, aux articles 292 à 298 et 359 à 364 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2021, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Sgam Matmut,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 10 mai 2022.

SYNTHESE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Les résultats du Groupe Matmut au titre de l'exercice 2021 se caractérisent par :

- La poursuite de sa dynamique de croissance, dans un environnement assurantiel concurrentiel fort avec :
 - Un chiffre d'affaires en progression de 5,1% par rapport à 2020, s'établissant ainsi à 2,4 milliards d'euros,
 - Une augmentation de son sociétariat de 2,3%, avec plus de 4,1 millions de sociétaires,
 - Une augmentation de son portefeuille avec près de 7,8 millions de contrats.

- Un chiffre d'affaires très majoritairement issu de l'assurance dommages (78%) et en hausse sur ce segment de 1,8%.
La part de l'assurance santé reste stable à 16% tandis que la part de l'épargne et de la prévoyance est en augmentation de 2%.

- Un résultat net combiné de 88,1 millions d'euros, en hausse de 47,8%, grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires, malgré la hausse sensible de la charge sinistres (+ 133 millions d'euros) et le gel tarifaire sur l'exercice 2021, décidé pour prendre en compte les problématiques de pouvoir d'achat des français et les conséquences de la crise Covid.

En effet,

- après une année 2020 caractérisée, en assurances dommages, par une baisse de la sinistralité consécutive aux mesures sanitaires prises par les pouvoirs publics, le nombre de sinistres a augmenté sur l'exercice 2021.
- en assurance santé, après une année 2020 marquée par un renoncement aux soins pendant les mois de confinement liés à la pandémie COVID 19, l'exercice 2021 enregistre un rattrapage des soins non réalisés auquel s'est ajouté de fortes dépenses santé sur les soins Optique/Dentaire/Audiologie, dans le cadre de la réforme « 100% santé ». La charge sinistre s'est ainsi élevée à 323,5 millions d'euros, en hausse de 14% par rapport à 2020.



B. Système de gouvernance

La gouvernance mutualiste de Sgam Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

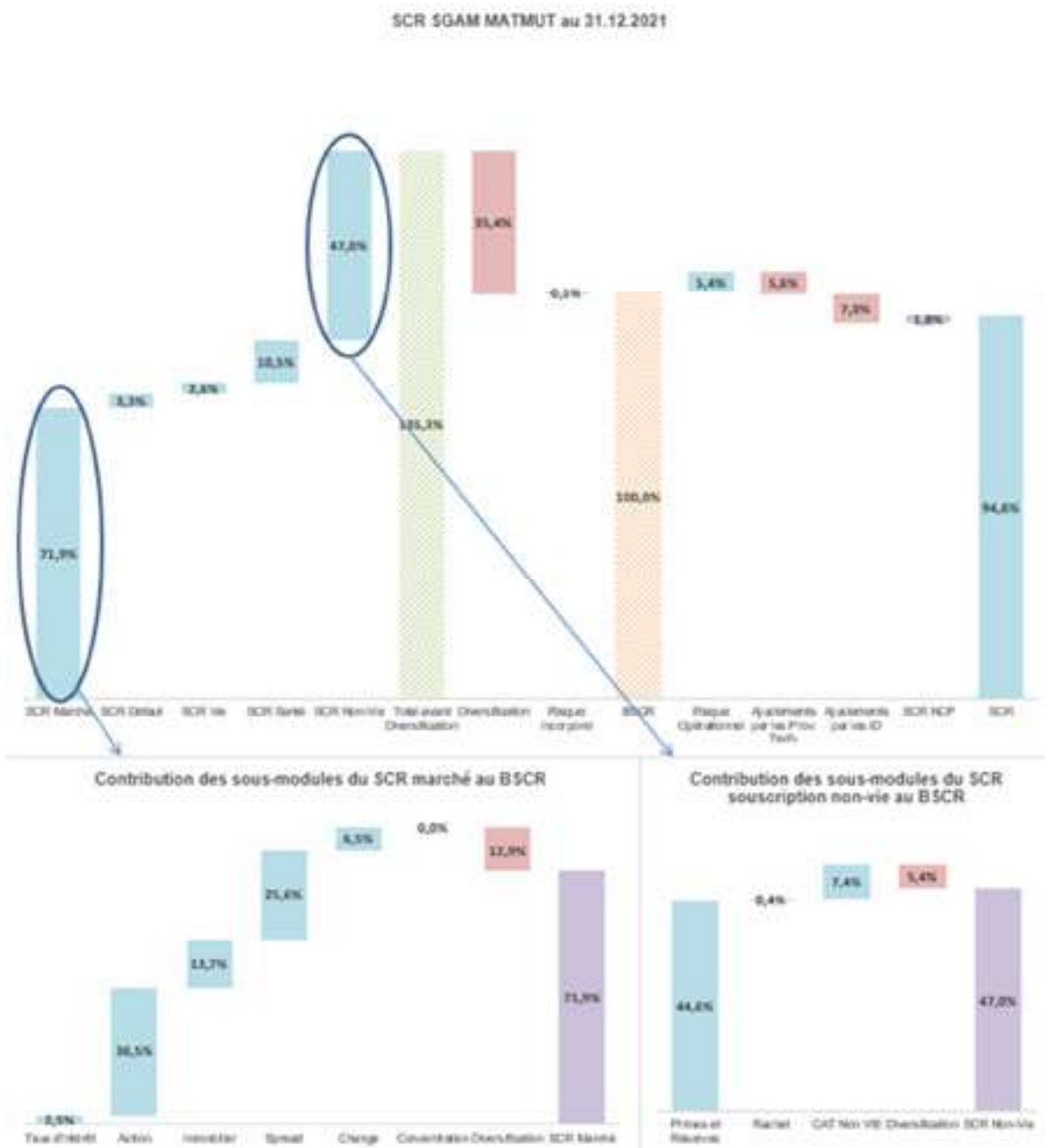
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et au comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Sgam Matmut et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

C. Profil de risque

Le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.





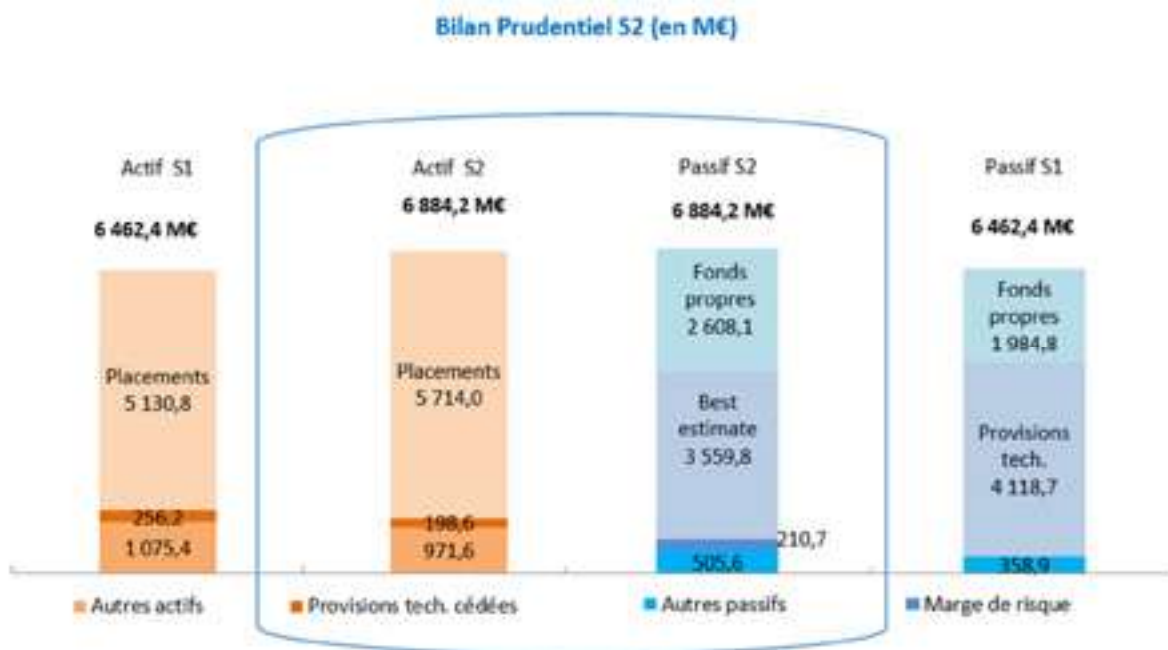
Les risques de marché et de souscription sont les risques significatifs du Groupe représentant respectivement 71,9% et 60,1 % du total du BSCR.

Le premier porte sur le risque action avec un poids significatif de 36,5% du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le second est principalement axé sur le « non-vie » avec le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

Elle est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

D. Valorisation à des fins de solvabilité



Le bilan 2021 du Groupe se compose :

- à l'actif de 83 % de placements (hors immobilier d'exploitation), de 3 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 14 %.
- au passif de 52 % de best estimate, 38 % de fonds propres, 7 % d'autres passifs et 3 % de marge de risque.

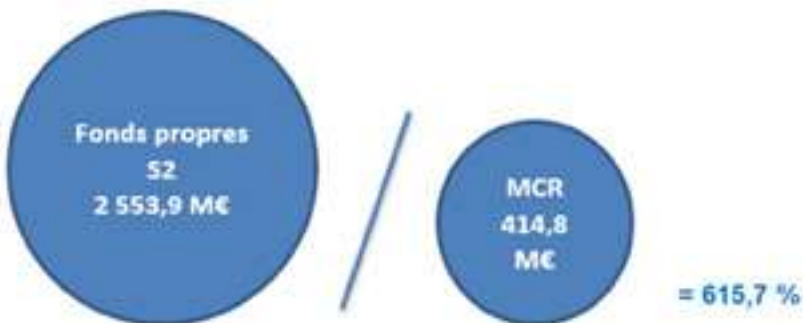
Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

E. Gestion du capital

Ratio de solvabilité (SCR)



Ratio de couverture (MCR)



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 1 305,6 millions d'euros.

Le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 414,8 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

- environ 2 fois le SCR avec un taux de couverture de 195,6 % ;
- plus de 6 fois le MCR avec un taux de couverture de 615,7 %.

Sgam Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1- Présentation de l'activité

Acteur majeur sur le marché français de l'assurance, Sgam Matmut conçoit, distribue et gère, via ses affiliées et leurs filiales opérationnelles, des produits :

- d'assurance IARD (dommages aux biens, responsabilité civile, santé) dédiés aux particuliers, artisans, commerçants, petites entreprises, professions médicales et associations : assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire, assurance santé, responsabilité pécuniaire des comptables publics et des régisseurs, assurance destinée aux professionnels et petites entreprises,
- d'assurance de protection juridique vie Privée, Vie Professionnelle et de protection juridique des biens,
- d'assurance vie, de prévoyance et d'épargne (livrets d'épargne, assurance-vie, contrat de nature « Temporaire « Décès », produits destinés au financement des obsèques),

Elle propose également à ses sociétaires des services financiers (crédit auto, crédit consommation, assurance emprunteur) et des solutions d'accompagnement dans les situations les plus difficiles, notamment en cas d'accident corporel grave.

Forte de son offre à la fois diversifiée et complète, Sgam Matmut compte plus de 4,1 millions de sociétaires pour près de 7,8 millions de contrats.

Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont principalement à échéance annuelle et tacite reconduction.

Le sociétariat est essentiellement concentré dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône, dans le Sud-Ouest et près du pourtour méditerranéen.



Les affiliations des membres de la Sgam Matmut

Matmut Sam et Amf Sam sont membres de la France Assureurs et adhère, au sein de cette Fédération, à l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM).

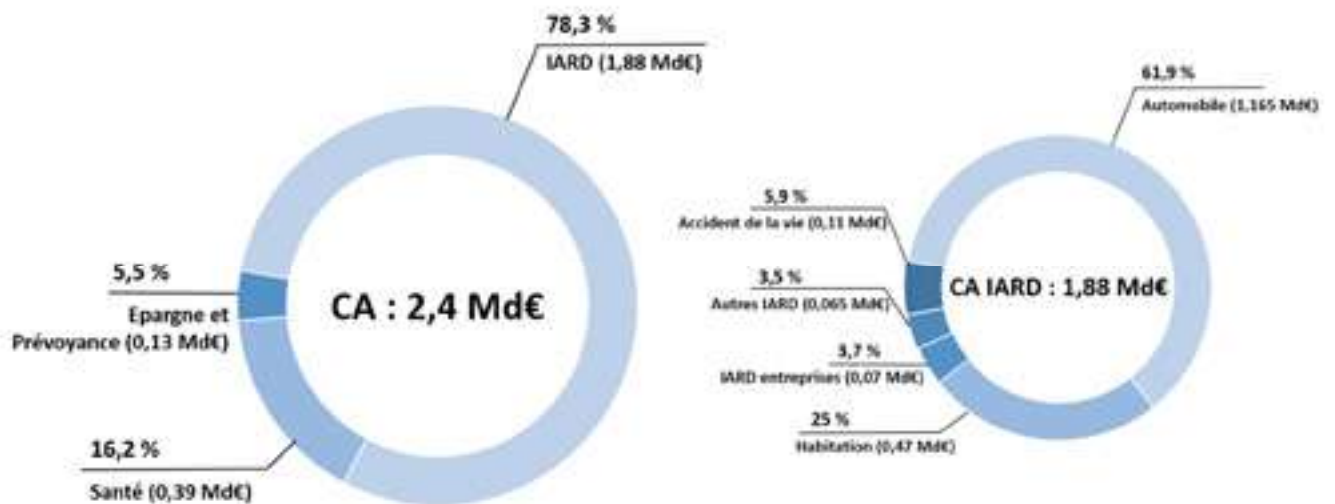
Matmut Mutualité et la Mutuelle Ociane Matmut sont adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française et sont représentées au Bureau du Conseil d'administration de cette dernière.

Matmut Mutualité prend part à la vie du mouvement mutualiste, tant au niveau national que régional.

Mutlog et Mutlog Garanties sont adhérents à la Fédération Nationale de la Mutualité Française et membres du GIE Groupe ACMIL (association à caractère mutualiste et d'intervention pour le logement).

Résultats 2021

Chiffres clés



Le Groupe Matmut poursuit sa dynamique de croissance. L'année 2021 est marquée par un très bon développement sur l'ensemble des métiers, avec la progression du chiffre d'affaires de 5,1 % dont :

- + 1,8 % sur le segment IARD,
- + 6,7 % sur le segment Santé,
- + 63,0 % sur les segments Epargne Prévoyance.

Chiffre d'affaires par produit d'assurance (cotisations acquises brutes)

En M€	2019	2020	2021	Évol. en M€	Évol. en %
IARD	1 802	1 849	1 883	34	1,8%
dont Auto	1 113	1 149	1 165	16	1,4%
dont Habitation	452	463	472	9	2,0%
dont IARD Entreprises	71	71	72	1	1,4%
dont Autres produits IARD (*)	65	62	65	4	6,0%
dont Accidents de la Vie	102	104	108	4	3,8%
Santé	356	364	388	24	6,7%
Prévoyance	34	34	37	3	8,9%
Épargne	62	49	97	48	99,5%
Mesures solidaires	-	-7,7	-	+8	ns
Chiffre d'affaires	2 254	2 287	2 404	118	5,1%

(*) AMM SIAK, Soléas, FIVV proso, Chassis, Navigation et plaisance.

Faits marquants

Les 60 ans du Groupe Matmut

L'année 2021 est marquée par l'anniversaire du Groupe Matmut qui a fêté ses 60 ans. A cette occasion, le Groupe a réuni ses délégués des sociétaires en Congrès au cours duquel sa Raison d'être, formalisée en 2021, a été présentée. A travers celle-ci, le Groupe Matmut réaffirme sa volonté d'agir au quotidien pour ses sociétaires, en faveur d'une société plus inclusive, solidaire et durable. Cette Raison d'être, qui exprime la singularité du Groupe continuera de guider son action tout au long de l'année 2022.

[Le cap des 4 millions de sociétaires a été franchi](#)

Dans un contexte très difficile, les sociétaires ont continué en 2021 de confier au Groupe Matmut la protection de leurs biens et de leurs proches. Ils sont désormais plus de 4,1 millions de sociétaires à lui accorder leur confiance. Cette dynamique s'est exprimée sur tous les métiers du Groupe avec près de 7.8 millions de contrats gérés. Parallèlement, la solidité économique et financière du Groupe lui a permis de mener des actions solidaires significatives auprès de ceux les plus touchés par la crise sanitaire et ses conséquences.

[Renforcement de son offre de produits d'épargne](#)

Le produit Complice Vie, solution d'épargne en assurance-vie personnalisée et éclairée pour accompagner les sociétaires dans la réalisation de leurs projets, est désormais distribué dans l'ensemble des agences Matmut depuis juin 2021.

Afin de renforcer son positionnement de Groupe complet d'assurance, deux nouveaux produits ont été lancés :

- Complice Vie Premium : cette solution d'assurance-vie luxembourgeoise permet aux sociétaires confortables de bénéficier d'un environnement de placement élargi en relation avec l'importance du versement initial minimum investi de 100 000 €,
- Complice Retraite : plan d'épargne retraite individuel, ce produit permet aux sociétaires de préparer sereinement leur retraite, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

[Politique RSE et lutte contre le réchauffement climatique](#)

Le Groupe Matmut a poursuivi en 2021 sa politique RSE volontariste, basée sur 3 piliers, l'environnement, l'inclusion/l'accessibilité et la santé/le bien-être.

L'engagement du Groupe Matmut en faveur de de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique se matérialise par l'adhésion en novembre 2021 à la Net-Zero Insurance Alliance (NZIA). Il affirme, ce faisant, son engagement en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique. Egalement signataire des « Principes pour une assurance responsable », le Groupe Matmut entend ainsi tendre vers une économie à zéro carbone nette, avec des objectifs intermédiaires, mesurables tous les 5 ans.

[Résultats du Groupe en 2021](#)

Le résultat net combiné du Groupe s'établit à 88,1 millions d'euros, en hausse de 28,5 millions d'euros (+ 47,8%) par rapport à l'exercice 2020.

En M€	2021				2020
	Assurance Non-Vie	Assurance Vie	Autres	Total	Total
Cotisations acquises	2 276,0	128,4		2 404,4	2 287
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			11,9	11,9	11,0
Autres produits d'exploitation	48,0	1,2	4,7	53,9	28,1
Produits financiers nets de charge	110,6	29,8	1,8	142,2	58,0
Total des produits d'exploitation courante	2 434,6	159,5	18,4	2 612,4	2 383,9
Charges des prestations d'assurance	1 811,3	136,2	-	1 947,5	1 814,8
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	37,7	1,3	-	39,0	- 7,1
Charges des autres activités	-	-	24,2	24,2	15,1
Charges de gestion	471,9	14,0	-	485,9	458,5
Total des charges d'exploitation courante	2 320,8	151,5	24,2	2 496,6	2 281,3
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	113,8	7,9	-	5,8	115,9
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				- 0,0	-
Autres produits nets				- 3,4	- 4,9
Résultat exceptionnel				3,1	- 4,5
Impôts sur les résultats				- 33,7	- 32,4
Résultat net des entreprises intégrées				81,9	60,8
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				8,7	- 0,1
RESULTAT NET DE L'EXERCICE COMBINE				90,7	60,7
Intérêts minoritaires				- 2,6	-1,1
RESULTAT NET DU GROUPE				88,1	59,6

Les résultats de la Sgam Matmut pour 2021 se caractérisent par :

- Une progression du chiffre d'affaires : Les cotisations acquises progressent de 5,1 % par rapport à l'exercice 2020 avec une augmentation de 2,2% sur le segment IARD, 6,7% sur le segment Santé, et 63% en Epargne et Prévoyance.
Le portefeuille de contrats progresse de +2,6% grâce à une augmentation de 9,4% des souscriptions nouvelles.
- Une charge sinistre en nette hausse, notamment en IARD, à un niveau équivalent à celui de 2019. Cette hausse est corrélée à la reprise de l'activité en 2021 consécutive à la crise sanitaire de 2020 ayant provoquée une baisse de la sinistralité principalement sur la branche automobile.
- Un solde de réassurance négatif de 39 millions d'euros soit une variation par rapport à 2020 de +46,1 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par une dégradation notable du résultat de réassurance sur la branche catastrophe naturelles en raison de cessions moindres (-43,4 millions d'euros). En effet, 2021 est une année clémente sur le plan des sécheresses contrairement à l'année précédente.
- Une amélioration significative des produits financiers nets de charges, de l'ordre de 84,2 millions d'euros.
Malgré la crise sanitaire persistante, 2021 a été une excellente année pour les marchés financiers.
Il convient de noter que le résultat financier de 2020 était marqué par un contexte de crise majeure, à l'origine de baisse de dividendes perçus et de plus-values réalisées inférieures expliquant cette forte variation entre les deux exercices.
- De l'intégration en quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence nette en augmentation de 8,8 millions d'euros.

Contrôle de Sgam Matmut

Sgam Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 – Résultats de souscription

Résultat des principales activités

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « Automobile », « Habitation », « Accidents de la vie » et « Santé ». Elles représentent 88,7 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes du Groupe.

SGAM Groupe Matmut	Automobile	Habitation	Accidents de la vie	Santé	Sous-total
Résultat technique 2021	- 4,3	- 57,3	40,8	14,8	- 6,0
Résultat technique 2020	30,0	- 78,4	35,8	34,5	21,7
Écart 2021-2020	- 34,3	21,1	5,1	- 19,7	- 27,8

Globalement, 2021 est marquée par une reprise de la sinistralité. La charge totale des sinistres pour le groupe Matmut est en nette hausse par rapport à 2020 mais à l'étal par rapport à 2019.

Les dépenses sont à la hausse, du fait des coûts de la réparation automobile, comme en attestent les données de marché ci-après :

- augmentation du coût des pièces détachées de 10,5% en 2 ans,
- augmentation des coûts de main d'œuvre et de carrosserie de 9,1% en 2 ans,
- augmentation du coût de la peinture de 8,2% en 2 ans.

En assurance habitation, le nombre et le coût des sinistres sont à la hausse, avec une augmentation importante du nombre de dégâts des eaux et incendies. L'année a aussi été impactée par plusieurs événements climatiques, comme les tempêtes Justine et Aurore et d'autres épisodes orageux de grêle.

Les dépenses de santé 2021 ont connu également une inflation importante due à la fois au rattrapage des soins non consommés en 2020 et au déploiement de la réforme « 100% Santé », avec notamment un recours important aux paniers de soins sans reste à charge sur les prothèses dentaires.

Résultat pour l'ensemble des activités

en M€	2021	2020	2021 / 2020
Cotisations acquises	2 404,4	2 286,7	5%
Autres produits d'exploitation y/c financiers	208,0	97,1	114%
Charges des prestations d'assurance	- 1 947,5	- 1 814,8	7%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 39,0	7,1	NS
Autres charges	- 510,1	- 473,6	8%
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	115,9	102,6	13%

Le résultat d'exploitation de la SGAM augmente par rapport à 2020 (+13%).

Les principaux facteurs d'évolution du résultat de l'exploitation courante sont :

- Une progression de l'ordre de 5% des cotisations acquises,
- Une sinistralité Habitation en baisse par rapport à l'an passé (rechargements sécheresses en 2020 sur survenances antérieures),
- Une sinistralité Automobile en hausse sur l'année en cours (l'année 2020 ayant connu des baisses de fréquence sinistre en lien avec la COVID 19),
- Une dégradation du solde de réassurance, avec une moindre mise en jeu des traités climatiques et de catastrophe naturelle,
- Un résultat financier en hausse.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s'élève à 142 millions d'euros en hausse d'environ 145% par rapport à celui de l'exercice précédent et en lien avec une augmentation des revenus et cessions réalisées sur la période.

en M€	2021	2020	2021-2020
Résultat Financier	142	58	84

Le niveau de plus-values latentes du portefeuille de placements financiers est en hausse sur 2021.

A4 – Résultats des autres activités

Sgam n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Néanmoins, son résultat net est également impacté par :

- d'autres produits et charges non techniques,
- le résultat exceptionnel,
- les impôts sur les bénéfices,
- les opérations de combinaison (QP de mise en équivalence, dotations aux amortissements).

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en hausse de 15,2 millions d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

en M€	2021	2020	2021 - 2020	2021 / 2020
Autres produits nets	-3,4	-4,9	1,5	-31%
Résultat exceptionnel	3,1	-4,5	7,7	-169%
Impôts sur les sociétés	-33,7	-32,4	-1,3	4%
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence	8,7	-0,1	8,8	nc
Dotations aux amortissements	0,0	0,0	0,0	nc
Intérêts minoritaires	-2,6	-1,1	-1,5	135%
Total des autres revenus et dépenses	-27,8	-43,0	15,2	-35%

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

L'ensemble des informations concernant l'activité et les résultats est présenté dans les précédents chapitres de la partie A « Activité et résultats ».

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Administration et direction de la Sgam Matmut

Régie par le Code des assurances, Sgam Matmut est une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant sur les activités du groupe.

Elle est constituée afin d'organiser et de gérer la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam, tels que définis dans les statuts et par des conventions d'affiliations régularisées par celles-ci.

Dans ce cadre, Sgam Matmut, a notamment pour objectifs de :

- de fixer les orientations stratégiques, y compris financières, nécessaires au développement de la Sgam et des entreprises affiliées en veillant à leur cohérence,
- de veiller à ce que les stratégies et politiques proposées par chaque entreprise affiliée s'inscrivent dans le cadre des orientations et lignes directrices que la société aura définies,
- de mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- d'exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée,
- de développer toute action de nature à contribuer à l'amélioration de l'offre et des services rendus aux sociétaires, adhérents et assurés,
- d'effectuer toutes opérations notamment financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objectifs ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une représentation proportionnelle, transparente et équilibrée des entreprises affiliées et une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément aux dispositions du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

B.1.1.1. L'Assemblée générale

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

B.1.1.2. Le Conseil d'administration

Il est composé de 18 membres nommés par l'Assemblée générale parmi les sociétaires. Il élit un Bureau parmi ses membres.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société et veillent à leur mise en œuvre. Ils délibèrent annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- les politiques écrites,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- l'approbation des comptes annuels,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des affiliées, de leur valorisation et de la situation consolidée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, Rapport Régulier au Contrôleur [RSR], Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière [SFCR], rapport actuariel).

Le Conseil d'administration se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Composition du Conseil d'administration

	Administrateurs	Mouvement intervenu en 2021
<p>Président Christophe BOURRET</p> <p>Vice-président Nicolas GOMART</p>	<p>Valérie FOURNEYRON Geneviève LEGUILLON Véronique NICOLAS Pascale VION Bruno BEZARD Patrice BOUILHOU Gérard BOURRET Etienne CANIARD Jean-Marie CARRICANO Mikel DE REZOLA André GEFFARD Daniel HAVIS Lionel LE GALL Jacques MOIGNARD Christian OYARBIDE Didier RIFFAUD</p>	<p>Changement du représentant d'AMF Sam : départ de Jean-Luc NODENOT remplacé par Lionel LE GALL</p>

Le Conseil d'administration de Sgam Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise de 3 Comités Spécialisés pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes (CAC) qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat (CRCA) qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption
- du comité des nominations et rémunérations, chargé d'examiner les propositions de nomination et conditions de rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants,
- de la commission d'action mutualiste, dont la mission est d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social.

Leurs membres, pouvoirs, et fréquence de convocation sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

B.1.1.3 Le Directeur général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le Conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Le Directeur général s'appuie sur un comité de direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité de direction se compose de 11 membres (Directeur général, Directeur général délégué et Directeurs généraux adjoints) et se réunit tous les 15 jours.

Le Directeur général informe les membres du comité des décisions prises en Conseil d'administration afin qu'elles soient mises en œuvre et chaque direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le Directeur général s'appuie également sur 4 comités opérationnels spécialisés Groupe :

- le comité Pilotage Economique (CPE), chargé d'examiner les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe avec les objectifs fixés,
- le comité Risques et Contrôle interne (CRCI) qui traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés,
- le comité financier, qui définit la stratégie d'allocations d'actifs et examine l'impact sur la solvabilité des orientations d'investissement prises et la situation d'adossement Actif-Passif,
- le comité Technique Offre et Produits (CTOP) qui examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services de la Sgam Matmut et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Leurs membres, pouvoirs, et fréquence de convocation sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

B.1.1.4 Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Sgam Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Sgam Matmut : Nicolas GOMART (directeur général), Thierry MASSON (directeur général adjoint et directeur général délégué de Matmut Sam) et Isabelle LE BOT (directrice générale adjointe et directrice générale adjointe Relations Sociétaires de Matmut Sam).

B.1.1.5 Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Sgam Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques : Stéphane MULLER,
- Fonction actuarielle : Gilbert MACQUART,
- Fonction de vérification de la conformité : François FLEURY,
- Fonction d'audit interne : Philippe VORIN.

Les entreprises affiliées à la Sgam sont également dotées de 4 fonctions clés.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.4 pour la fonction de gestion des risques, § B.5 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.6 pour la fonction d'audit interne et § B.7 pour la fonction actuarielle.

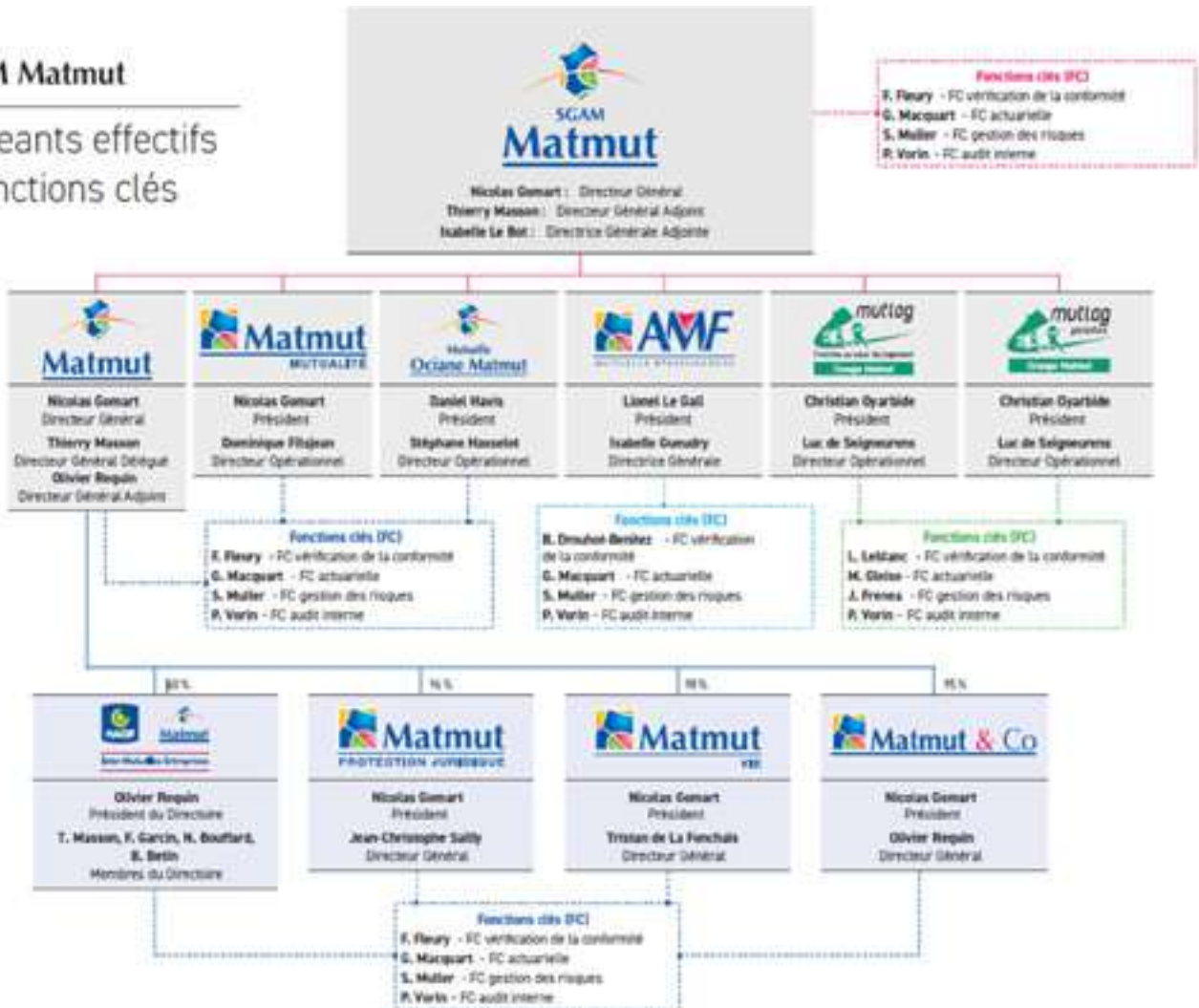
Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique (PCPP) réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

SGAM Matmut

Dirigeants effectifs et fonctions clés





B.1.1.6 Changement important du système de gouvernance au cours de la période de référence

Le représentant d'AMF Sam au Conseil d'administration de Sgam Matmut a changé au cours de l'exercice. Suite à son départ, Jean-Luc NODENOT a été remplacé par Lionel LE GALL.

B.1.2 Politique et pratiques de rémunération au sein de la Sgam Matmut

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de Sgam Matmut est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires et adhérents des affiliées de la Sgam Matmut.

Cette politique est régulièrement présentée au Comité Nominations et Rémunérations, chargé d'aider le Conseil d'administration à superviser la conception de la politique et des pratiques de rémunération, et leur mise en œuvre.

B.1.2.1 Les dirigeants

La politique de rémunération couvre le personnel dont le contrat de travail prévoit un statut de Directeur groupe, Directeur général adjoint, Directeur général délégué, Directeur général, Président, et Responsables Fonctions Clés.

Les dirigeants des affiliées appartenant à l'UES Matmut ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable (dite « bonus annuel »), attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés visent à promouvoir une gestion saine et efficace du Groupe, conforme à ses pratiques de gestion des risques et à préserver les intérêts et résultats à long terme du Groupe dans son ensemble.

De surcroît, le comité s'assure que ces objectifs de performance ne sont pas susceptibles de favoriser une prise de risque excessive et/ou non contrôlée, ni au-delà de l'appétence au risque fixée par le Groupe.

Les dirigeants et responsables Fonctions clés disposent, au regard de leur statut et de la politique actuelle du Groupe, d'un véhicule de fonction.

Ils ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les dirigeants des affiliées appartenant à l'UES Matmut - nommés antérieurement au 04/07/2019 - bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dit article 39.

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres dirigeants quittant le Groupe Matmut pour faire valoir leur droit à la retraite. Pour bénéficier de ce régime, le dirigeant doit, au moment de son départ, exercer son activité au sein de l'une des sociétés composant l'UES Matmut et satisfaire aux conditions d'éligibilité.

Conformément à l'ordonnance du 3 juillet 2019, publiée au Journal Officiel du 4 juillet 2019 et relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, ce régime a été fermé au 4 juillet 2019 et gelé au 31 décembre 2019.

En compensation de cette cristallisation des droits, de nouveaux avantages sociaux ont été mis en place à compter du 1er janvier 2020 :

- Un régime collectif à cotisations définies à adhésion facultative (relevant de l'article 82 du C.G.I) au profit des cadres dirigeants,
- Un plan d'épargne retraite obligatoire (PEREO) complémentaire, au profit des salariés dont la rémunération est supérieure ou égale à quatre plafonds de la Sécurité Sociale.

Concernant les régimes à cotisations définies, relevant des articles 82 et 83, leur financement par l'entreprise est adapté à l'objectif de constitution progressive d'une épargne retraite.

Entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021, aucune différence importante ou significative sur les droits à rémunération des dirigeants n'est observée.

B.1.2.2 Les administrateurs

Les fonctions des membres des conseils d'administration sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique de compétences et d'honorabilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Directeur général et Directeur général adjoint), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise. Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective Conseil d'Administration	Individuelle Dirigeants Effectifs
Marché de l'assurance	Domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques
Marché financier	Disponibilité suffisante pour exercer ses missions
Stratégie du Groupe	Implication dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières
Modèle économique	Fonctions clés
Système de gouvernance	Gestion des risques : vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger Actuariat : connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité
Gestion des risques	Conformité : connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit Interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de Sgam Matmut lui permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

Evaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Evaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.1. Informations sur les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reportings en matière de gestion des risques

Les informations ci-dessous relatives aux objectifs, aux stratégies, aux processus et aux procédures de reportings en matière de gestion des risques s'appliquent à l'ensemble des risques.

B 3.1.1. Processus et procédures mis en place en matière de gestion des risques

La politique Gestion des risques formalise la stratégie de gestion des risques approuvée par le Conseil d'administration et décrit le système de gestion des risques mis en place afin d'assurer la couverture des risques dans toute leur dimension.

Ce dispositif repose sur :

- un cadre d'appétence aux risques comprenant des indicateurs stratégiques relatifs à la solvabilité, au résultat et à la valeur,
- une gouvernance des risques définissant les rôles et responsabilités de chaque acteur,
- un processus permettant l'identification, l'évaluation, la gestion, la surveillance des risques,
- un cadre de surveillance des risques.

Afin d'intégrer les risques identifiés au cœur des processus de gestion et de décision, ce dispositif est décliné dans les politiques écrites par domaine de risques. Ces politiques décrivent les indicateurs clés, les niveaux d'exposition aux risques et les modalités de leur mise en œuvre sur les macro-processus concernés, ainsi que les règles permettant de s'assurer de la bonne application du système de gestion des risques.

Les politiques sont révisées annuellement et approuvées par le Conseil d'administration.

B 3.1.2. Gouvernance du système de gestion des risques et Intégration du système de gestion des risques dans les prises de décision

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Sgam Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Sgam Matmut.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents, rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités spécialisés du Conseil d'administration (CRCA et CAC) et aux comités opérationnels spécialisés (CPE et CRCI) permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée la Sgam Matmut ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

B 3.1.3. Les reportings

Des reportings quantitatifs et qualitatifs sont produits pour suivre et informer les instances décisionnelles sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils participent à la prise de décision éclairée de l'entreprise.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- ORSA,
- Cartographie des risques majeurs,
- Cartographie des risques opérationnels et plans d'actions associés,
- Reportings Risques et Incidents.

B.3.2. Informations sur les risques significatifs de la Sgam Matmut et sur la manière dont ils sont pris en compte dans son besoin global de solvabilité

B 3.2.1. Profil de risque

Les risques auxquels la Sgam Matmut est exposée sont identifiés selon 3 typologies relativement standard de l'activité d'assurance : risques stratégiques, risques techniques et financiers et risques opérationnels.

Les risques significatifs de la Sgam Matmut sont appréhendés, compte tenu de son profil de risque, par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité avec le calcul du capital limite.

Le besoin global de solvabilité peut être défini, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par les instances dirigeantes.

Le capital limite est structuré de telle façon qu'il puisse répondre :

- à l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon de la période de planification ainsi qu'aux éventuels transferts de fonds propres relatifs aux besoins des autres entités du Groupe (solidarité financière intra-groupe)
- au besoin complémentaire de capital lié aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

La fréquence de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est a minima annuelle. L'exercice pourrait cependant être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne au groupe telle qu'une décision stratégique impactant le plan d'affaires en cours
- un événement externe au groupe qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique ; événement législatif).

B 3.2.2. Informations sur tout risque important identifié par la Sgam Matmut non pris en compte pleinement dans le calcul de son capital de solvabilité requis

La Sgam Matmut est exposée à des risques non pris en compte dans le calcul du SCR de la formule standard. Ainsi, elle est exposée au risque de liquidité qui se caractérise par, un niveau minimal de liquidité des actifs, à différentes échéances, calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité.

Elle est également exposée à des risques stratégiques, qu'ils soient propres ou qu'ils découlent de ses affiliées. La cartographie des risques majeurs ci-dessus citée permet, en permanence, à la Sgam Matmut, de suivre, évaluer et mettre en place des dispositifs pour faire face à ces risques.

L'ensemble des risques ci-dessus mentionnés est présenté aux chapitres C4. « Risque de liquidité » et C6. « Autres risques importants » du présent rapport.

B.3.3. Informations sur la manière dont la Sgam Matmut satisfait à son obligation d'investir tous ses actifs conformément au principe de la personne prudente

La Sgam Matmut n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité.

Elle met en place un dispositif lui permettant de comprendre et maîtriser la nature de ses investissements, nécessitant une fine connaissance des actifs et instruments financiers en position.

Le comité financier, dont le rôle et les missions sont décrits dans la politique de gouvernance générale, a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique ou les limites crédits qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. La Direction Générale Adjointe Pilotage Économique et Financier gère l'ensemble du portefeuille d'actifs dans le respect permanent de ces règles de gestion.

Enfin, l'entreprise a approuvé la politique d'investissement Groupe et met en œuvre le respect du principe des quatre yeux dans les situations d'exposition aux risques qualifiés d'élevés (Niveau 3).

Elle respecte ainsi le principe de la personne prudente.

B.3.4. Résultats des évaluations concernant l'extrapolation de la courbe des taux d'intérêt sans risque, l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité

Sgam Matmut utilise la courbe interpolée des taux que l'EIOPA publie tous les mois.

Seules les entités Matmut Vie, Mutlog et Mutlog Garanties utilisent la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. L'impact de cette correction pour la Sgam est décomposé comme suit :

(en M€)	Montant avec correction pour volatilité	Montant hors correction pour volatilité	Impact
Fonds propres éligibles	2 553,9	2 553,0	-0,9
SCR	1 305,6	1 306,3	0,7
Ratio de solvabilité	195,6%	195,4%	0,2 point

Par ailleurs, Sgam Matmut n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

B.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.4.1. Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont intégrées au processus de gestion et de prise de décision

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Sgam Matmut utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Sgam Matmut lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

B.4.2. Description de la manière dont les évaluations internes des risques et de la solvabilité sont réalisées, documentées et analysées en interne : permanence du processus ORSA

Sgam Matmut appréhende l'ORSA comme un cadre structurant au service de l'entreprise facilitant à travers l'ensemble des dispositifs, méthodologies, moyens et débats qu'elle organise, la gouvernance des risques et leur prise en compte dans le processus de pilotage économique. Elle s'inscrit dans une démarche Groupe.

Le processus annuel, décrit dans la politique ORSA, est principalement composé de :

La Phase 1 se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées

la comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).

La Phase 2 se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés aux sujets suivants :

- Profil de risque et système de gestion des risques,
- Scénarios de stress,
- Et analyse de la solvabilité.

La Phase 3 se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, la Sgam Matmut peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.



B.4.3. Informations sur les filiales incluses dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité – Article 246, paragraphe 4, alinéa 3 de la directive 2009/13/CE

Comme autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le rapport ORSA 2021 est un rapport unique pour le Groupe Matmut et neuf des entités solos qui le composent : Matmut Mutualité – Ociane Matmut – AMF Mutuelle – Mutlog – Mutlog Garanties – Matmut Sam – Matmut Protection Juridique – Matmut Vie – AMF Assurances.

Inter Mutuelles Entreprises fait l'objet d'un rapport ORSA distinct.

Le rapport ORSA présente dans une démarche prospective la situation du groupe et des entités solos en termes de solvabilité et de gestion du capital. L'évaluation groupe est construite à partir des évaluations individuelles des entités solos dans une démarche d'agrégation-consolidation.

B.5 Système de contrôle interne

B.5.1. Procédures clés du système de contrôle interne mis en place au sein de la Sgam Matmut

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de l'entité vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. Il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise, mettant en évidence l'articulation des différentes fonctions, comme le décrit le schéma ci-dessous :



Le périmètre de chaque ligne de maîtrise est clairement délimité :

- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1^{er} niveau. Il est réalisé par la fonction de vérification de la conformité (présentée ci-après) et par le contrôle interne.

Le contrôle interne

Le pôle dédié de la Direction des Risques et du Contrôle Interne, en lien avec les correspondants contrôle interne (CCI) :

- Définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein de la Sgam Matmut,
- Assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- Coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- S'assure de la mise en œuvre, par les CCI, du plan de contrôle permanent, qui définit les orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles
- Réalise des contrôles, en particulier les contrôles dits transverses,
- Suit la mise en œuvre des plans d'action,
- Suit la collecte et l'instruction des incidents,
- Etablit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Le suivi et les résultats des contrôles font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 2 réunions par an).

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

La fonction actuarielle (voir chapitre B.7 « Fonction actuarielle ») participe au contrôle de deuxième niveau.

- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.6.

B.5.2. Fonction de vérification de la conformité

Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale du Groupe.

Animation de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de la Sgam, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B.6 Fonction d'audit interne

Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de la Sgam des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein de la Sgam ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre de la Sgam pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par la Sgam et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

Animation de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables de la Sgam ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs du Groupe. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

B.7 Fonction actuarielle

Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Sgam,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de la Sgam, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, en lien avec les RFC actuarielles des affiliés, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

B.8 Sous-traitance

Le Groupe confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose le Groupe à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, la Sgam a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques

Les activités importantes ou critiques que la Sgam externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
	Délégation tiers payant
Financier	Gestion d'actifs financiers
SI	Échange de données informatisées
	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Gestion physique et électronique de documents
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique

La Sgam n'externalise aucune fonction clé.

B.9 Evaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Sgam Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B.10 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.



PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Sgam Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration.

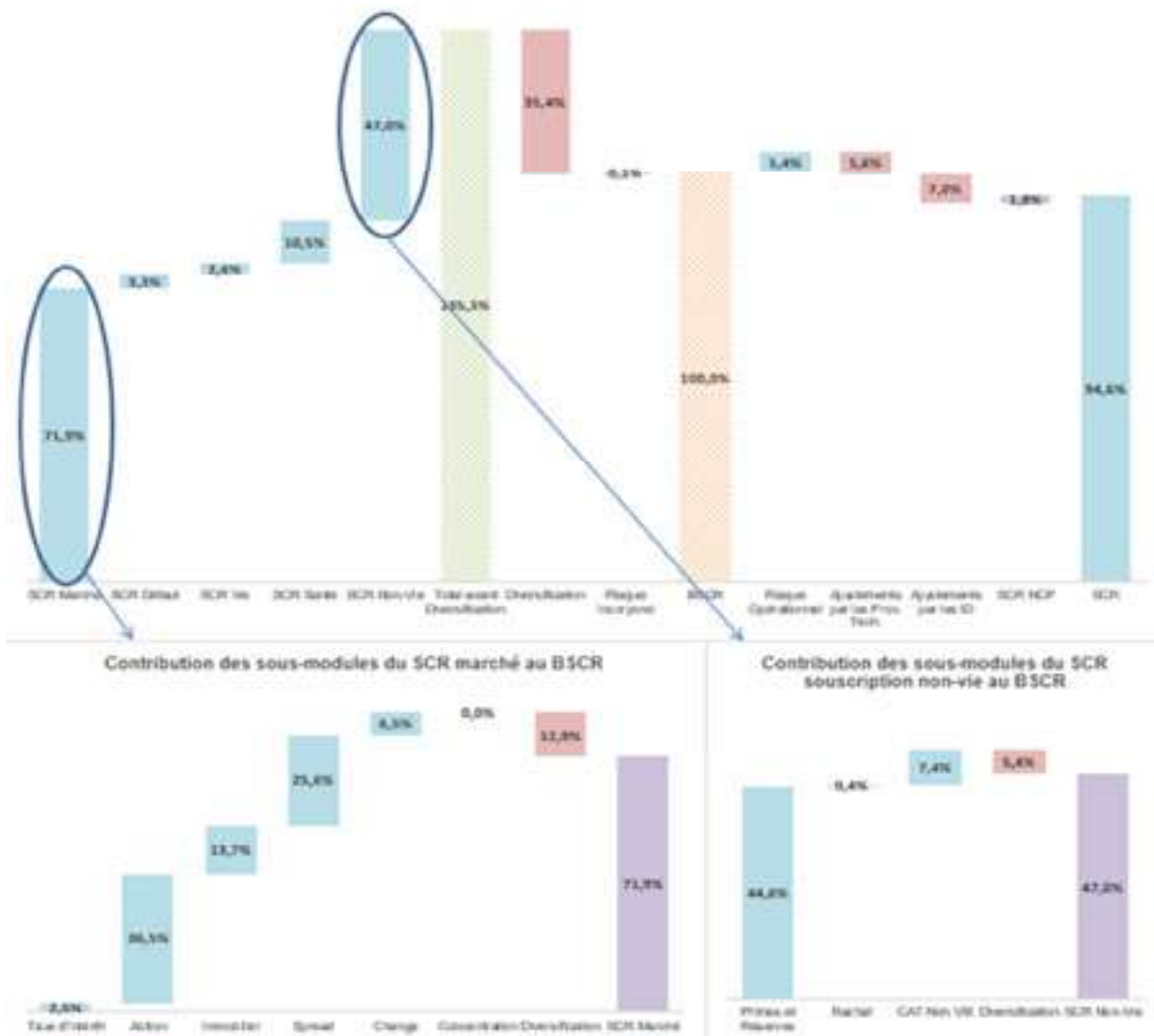
Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par Sgam Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

Sgam Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule règlementaire standard.

SCR SGAM MATMUT au 31.12.2021



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de marché**, qui représente 71,9% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (36,5%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.
- **Le risque de souscription**, qui représente 60,1% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (47%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

Le risque de contrepartie est mineur (3,3%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 35,4% du SCR de base (BSCR).

C1- Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Exposition au risque de souscription

Du fait des activités des différentes entités constituant de la SGAM, le risque de souscription est essentiellement un risque de souscription « non-vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription du fait de l'orientation de l'activité principalement sur les LoB de Responsabilité Civile (« Responsabilité générale » et « Responsabilité auto ») et Dommages (« Autres auto », « Incendie et autres dommages aux biens »).



Il représente environ 78 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► **Risque de souscription Santé**

Ce risque correspond aux engagements au titre des contrats santé (Mutuelle Ociane Matmut), des garanties Incapacité et Invalidité des contrats emprunteurs (Mutlog Garanties), des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD ainsi que les garanties des contrats Assurance de Personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 18 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► **Risque de souscription Vie**

Ce risque correspond aux contrats d'assurance sur la vie (Matmut Vie et Mutlog).

Il représente environ 4 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Concentration du risque de souscription

Les activités assurantielles principales des entités affiliées de SGAM Matmut consistent en la souscription de risques d'assurance non-vie et de risques d'assurance vie ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de leurs biens et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée de par la diversification des risques assurés et de par la clientèle du Groupe. Sur le segment IARD des particuliers, tant au niveau des primes, que des sinistres et des capitaux sur risques, aucun engagement ne représente plus d'1% de la totalité des expositions.

En conséquence, compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

En conclusion, en ayant recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique, le Groupe Matmut protège son bilan de la survenance de sinistres qui, d'intensité et de fréquence anormales, seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques.



Sensibilité du risque de souscription

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité de SGAM Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités).

La solvabilité du Groupe est calculée selon la méthode « déduction-agrégation » prévue par la réglementation prudentielle. Le SCR est obtenu en sommant les sous-modules de risques des différentes entités puis en les agrégeant compte tenu des coefficients de corrélations de la formule standard.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité à travers la simulation d'événements climatiques très importants et les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Les hypothèses financières sont une forte baisse des taux, de l'inflation et des marchés actions jusqu'en 2023, avant une reprise progressive à partir de 2024.

Pour l'ensemble de ces scénarios, le SCR de souscription, comme d'ailleurs le SCR global, montre une sensibilité plutôt faible (au maximum de l'ordre de 10 %).

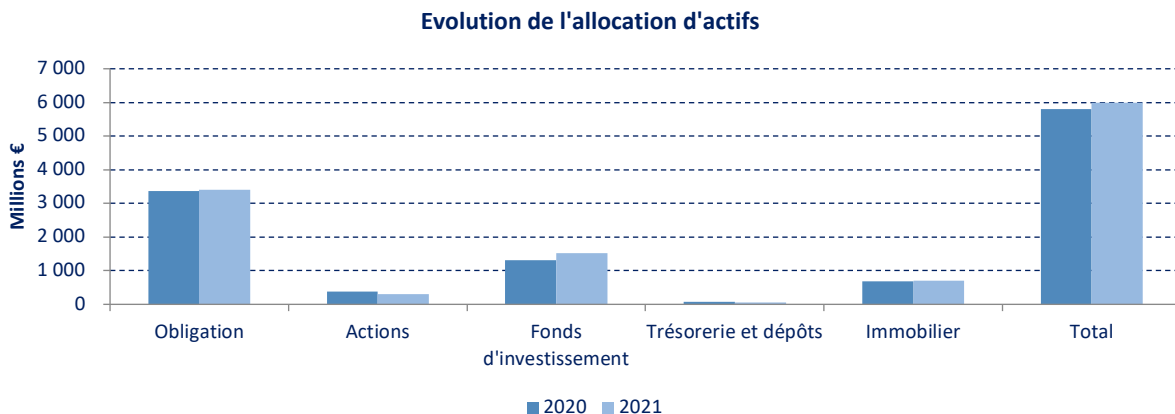
C2 – Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 5 995 millions d'euros contre 5 803 millions d'euros en 2020. Cette augmentation s'explique notamment une évolution des plus-values latentes en lien avec les marchés actions, une revalorisation des immeubles et des actions non cotées.

La structure de risque du portefeuille d'investissement est représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de SGAM Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversification obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille de la SGAM est « A » pour une maturité moyenne de 13 ans.

Sensibilité du risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour la SGAM Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de SGAM Matmut à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels le Groupe Matmut est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

SGAM Matmut est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituantes du Groupe et des avoirs en banque.

Le risque de contrepartie est peu significatif.

Ce ratio de risque de crédit (ou contrepartie) est stable. En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution. Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

Concentration du risque de crédit

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles. La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement maximale fixée à 20% de chaque programme sauf cas particulier.

Réduction du risque de crédit

La politique de réassurance prévoit des règles de sélection et de diversification des réassureurs.

Ces règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance,
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences de notation : S&P, AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs ;
- une clause de résiliation anticipée incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur, sauf dérogations dûment validées,
- une clause d'appel au comptant, également incluse dans les traités, qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier,
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres chez un dépositaire.

Sensibilité du risque de crédit

Le risque de crédit est non significatif et aucune évolution majeure du programme de réassurance n'est prévue.

Compte tenu de son poids, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 – Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.



Bénéfices attendus sur les primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités de la SGAM, dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au titre de l'exercice 2021, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 77,8 millions d'euros.

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat qui devrait être généré par les primes futures et d'un ratio de résultat. Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats positifs constatés ; il n'y a pas de compensation avec les montants négatifs pouvant être constatés sur certaines LoB.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 5,7% du SCR.

Le Groupe a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- risques liés à la continuité d'activité
- risques liés à la sous-traitance
- risques de non qualité des données
- risques de non-conformité

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, le Groupe s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) :
 - la politique de contrôle interne,
 - la politique générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI),
 - la politique de qualité des données,
 - la politique de continuité d'activité,
 - la politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- La souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques ainsi la souscription d'une police d'assurance cyber.

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs.

Les travaux d'actualisation de la cartographie des risques top-down ont permis de retenir 22 risques majeurs (2 sont classés en risque prioritaire, 17 en risque à surveiller et 3 en risque limité). La plupart de ces risques ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risque de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4. « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel ». Les risques suivants n'ont pas été abordés dans ces parties :

- Risque de mauvais choix de développement
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat majeur
- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risque de gouvernance
- Risque d'image et de réputation

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

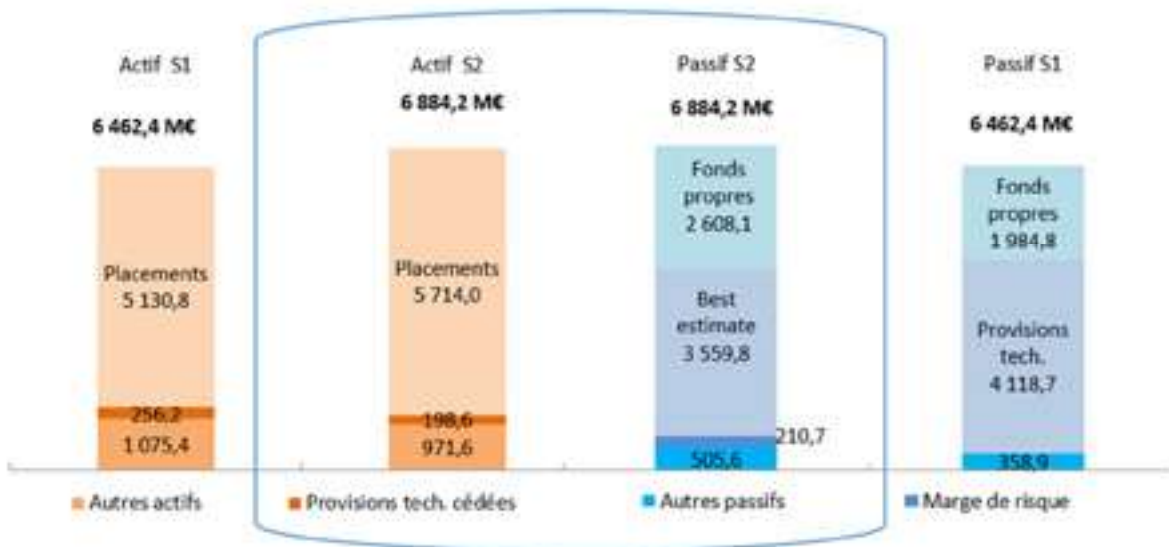
C7 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

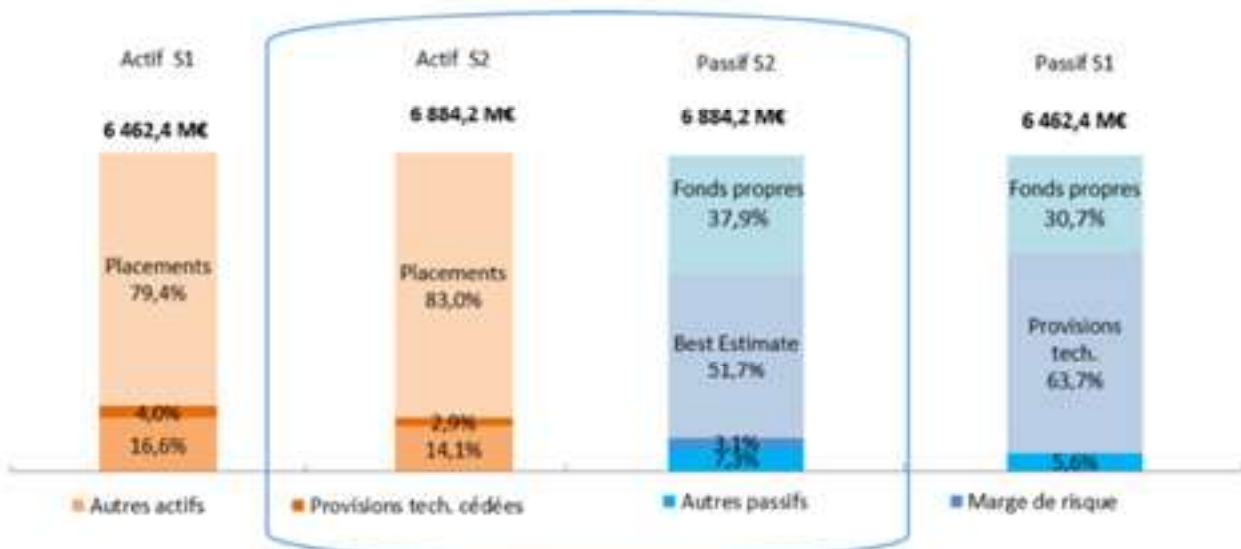
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation

Bilan Prudentiel S2 (en M€)



Bilan Prudentiel S2 (en % et montant)



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 703 798	5 120 484	583 314
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	294 201	204 997	89 204
Participations	270 780	144 096	126 684
Actions	77 732	51 759	25 973
Obligations	3 427 748	3 274 531	153 217
Fonds d'investissement	1 580 320	1 392 075	188 245
Dérivés	0	9	-9
Autres	53 017	53 017	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	2	2	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	437 816	357 651	80 165
Provisions techniques cédées	198 626	256 176	-57 550
Prêts	10 170	10 295	-125
Impôts différés actif	0	71 171	-71 171
Autres actifs	533 781	646 626	-112 845
Ecarts d'acquisition	0	59 036	-59 036
Actifs incorporels	2 149	40 215	-38 067
Dépôts auprès des cédantes	818	818	0
Créances nées d'opérations d'assurance	101 434	101 434	0
Créances nées d'opérations de réassurance	26 773	26 773	0
Frais d'acquisition reportés	0	15 742	-15 742
Autres créances	249 832	249 832	0
Trésorerie	152 776	152 776	0
Autres	0	0	0
Total actif	6 884 192	6 462 405	421 788
Provisions techniques (meilleure estimation)	3 559 782	4 118 736	-558 954
Marge de risque	210 685	0	210 685
Impôts différés passif	100 925	0	100 925
Dettes subordonnées	20 000	20 000	0
Engagements sociaux	58 043	12 126	45 917
Autres provisions	8 615	8 614	2
Autres dettes	338 167	338 167	0
Dettes financières	37 131	37 131	0
Autres	301 036	301 036	0
Total passif	4 296 218	4 497 643	-201 425
Excédent de l'actif sur le passif	2 587 975	1 964 762	623 213

Le bilan prudentiel de Sgam Matmut atteint 6 884,2 millions d'euros selon les normes prudentielles.

Ses investissements, hors immobilisations corporelles pour usage propre, pour 5 704 millions d'euros de valeur de marché au 31 décembre 2021, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché ; dont 60% des actifs financiers sont placés en obligations et 28% en fonds d'investissements.

D1- Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'appliquatif de gestion financière (Titre V) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de la SGAM Matmut. Les données disponibles dans l'appliquatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'appliquatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'appliquatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'appliquatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'appliquatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 703 798	5 120 484	583 314
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	294 201	204 997	89 204
Participations	270 780	144 096	126 684
Actions	77 732	51 759	25 973
Obligations	3 427 748	3 274 531	153 217
Fonds d'investissement	1 580 320	1 392 075	188 245
Dérivés	0	9	-9
Autres	53 017	53 017	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Impôts différés actifs

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

Autres postes

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Autres actifs	533 781	646 626	-112 845
Écarts d'acquisition	0	59 036	-59 036
Actifs incorporels	2 149	40 215	-38 067
Dépôts auprès des cédantes	818	818	0
Créances nées d'opérations d'assurance	101 434	101 434	0
Créances nées d'opérations de réassurance	26 773	26 773	0
Frais d'acquisition reportés	0	15 742	-15 742
Autres créances	249 832	249 832	0
Trésorerie	152 776	152 776	0
Autres	0	0	0

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à Sgam Matmut. Ce mécanisme n'a pas été pas actionné en 2021.

Notons que cet engagement, étant intragroupe, est éliminé dans le hors bilan sur le périmètre de la SGAM Matmut.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques du Groupe sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	52 899	47 697	202	228
	Meilleure estimation	41 822			
	Marge de risque	11 077			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	91 192	131 724	0	0
	Meilleure estimation	76 275			
	Marge de risque	14 917			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 097 786	1 271 627	27 431	42 363
	Meilleure estimation	1 037 589			
	Marge de risque	60 196			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	134 741	129 262	1 358	1 342
	Meilleure estimation	102 756			
	Marge de risque	31 986			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	480 812	508 698	131 210	147 343
	Meilleure estimation	446 142			
	Marge de risque	34 670			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	311 622	327 430	42 083	47 751
	Meilleure estimation	291 919			
	Marge de risque	19 703			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	56 675	78 771	0	0
	Meilleure estimation	49 504			
	Marge de risque	7 171			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	14 910	16 727	1	1
	Meilleure estimation	8 825			
	Marge de risque	6 084			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	280	861	-1 358	259
	Meilleure estimation	-152			
	Marge de risque	432			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 226 280	1 207 078	0	0
	Meilleure estimation	1 214 174			
	Marge de risque	12 106			
Réassurance Vie Acceptée	Provisions techniques	17 588	16 930	0	0
	Meilleure estimation	17 478			
	Marge de risque	110			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	285 683	381 931	-2 300	16 890
	Meilleure estimation	273 450			
	Marge de risque	12 233			
TOTAL	Provisions techniques	3 770 467	4 118 736	198 626	256 176
	Meilleure estimation	3 559 782			
	Marge de risque	210 685			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Sgam Matmut, marge de risque comprise, s'élèvent à 3,77 milliards d'euros (contre 4,12 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 199 millions d'euros (contre 256 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 5,3% (6,2% en normes françaises).

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques regroupent :

- le Best Estimate de primes,
- le Best Estimate de sinistres,
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « Best Estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best Estimate

Pour les activités « non-vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le Best Estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
- Le Best Estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2021 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie et notamment les contrats avec participation aux bénéficiaires, les provisions sont obtenues par une méthode stochastique (moyenne sur l'ensemble des scénarios). L'actualisation est réalisée, pour chaque scénario, sur la base de courbes des déflateurs de chaque scénario.

Marge de risque

Elle correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituant le Groupe.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des paramètres suivants :

- pour les activités non-vie : l'inflation et les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation ;
- pour l'activité vie : les lois de rachat et de décès ainsi que la probabilité de réalisation de situations issues de scénarios économiques combinant plusieurs facteurs de risque.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ce poste concerne majoritairement l'assurance non-vie.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer. Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle.

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés passifs

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2020 est de 25,83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	4 435 902	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		79 844 755
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		90 102
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	14 865 245	36 296 052
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	210 002	
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	4 066 104	
Impôts différés sur annulation cessions mobilières		455 177
Autres impôts différés		7 816 304
Total impôts différés nets	23 577 254	124 502 390

Le calcul des impôts différés résulte de la différence de valorisation (norme française S1 / norme prudentielle S2 :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en norme française est comparée à la valeur prudentielle et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le taux d'imposition retenu pour 2020 est de 25.83% (taux de droit commun + contribution additionnelle 2020), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

Autres postes

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2021.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de Sgam Matmut.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Le principal indicateur pour la solvabilité est le capital limite qui s'exprime comme un niveau de capital éligible minimum permettant d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie par les instances dirigeantes.

Les fonds propres Solvabilité 2 de SGAM Matmut s'analysent ainsi au 31/12/2021 :

Montants en K€	2021	2 020	2021 / 2020
Fonds propres	1 984 762	1 894 607	4,8%
Capital en actions ordinaires			
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial	211 060	211 060	0,0%
Réserves et résultat	1 719 627	1 632 045	5,4%
Dettes subordonnées	20 000	20 000	0,0%
Intérêts minoritaires	32 099	29 527	8,7%
Autres	1 976	1 976	0,0%
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	623 213	528 884	17,8%
Evaluation en valeur de marché des placements	583 314	643 184	-9,3%
Annulation des FAR	-15 742	-15 718	0,2%
Revalorisation des PT y compris MR	278 829	116 715	138,9%
Transfert de la PPB	69 439	65 850	
Sous-total Revalorisation PT nettes de PPB	348 268	182 565	90,8%
Revalorisation des Créances de réassurance	-57 550	-45 683	26,0%
Réévaluation autres actifs	-17 063	-62 498	-72,7%
Réévaluation autres passifs	-45 918	-44 974	2,1%
Impôts différés	-172 096	-127 993	34,5%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
Autres	-54 028	-46 947	15,1%
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	
Fonds propres Solvabilité 2	2 553 947	2 376 545	7,5%

Classification des fonds propres

Les Fonds Propres de Sgam Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 195.6 %, les fonds propres prudentiels pour 2 554 millions d'euros couvrent quasiment 2 fois le SCR.

Montants en K€	2 021	2 020	2021 / 2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	3 770 467	3 850 126	-2,1%
Fonds propres de base	2 553 947	2 376 545	7,5%
niveau 1 non restreint	2 533 947	2 356 545	7,5%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	2 553 947	2 376 545	7,5%
niveau 1 non restreint	2 533 947	2 356 545	7,5%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
MCR	414 813	414 764	0,0%
Ratio de couverture du MCR	615,7%	573,0%	7,5%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	2 553 947	2 376 545	7,5%
niveau 1 non restreint	2 533 947	2 356 545	7,5%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
SCR	1 305 595	1 173 848	11,2%
Ratio de couverture du SCR	195,6%	202,5%	-3,4%

E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, SGAM Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres de SGAM Matmut montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le capital de solvabilité requis est présenté dans l'état S.25.01.01 « Capital de Solvabilité requis – Formule Standard » en annexe du présent rapport.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

SGAM Matmut Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2021	2020	2021/2020
Risque de marché	992,9	861,4	15,3%
Risque de défaut des contreparties	44,9	40,0	12,1%
Risque VIE	36,1	34,9	3,6%
Risque SANTE	145,2	142,4	2,0%
Risque NON VIE	648,0	635,4	2,0%
Somme des modules hors Int/Op/Adj	1 867,2	1 714,0	8,9%
Diversification entre modules de risques	-488,8	-462,1	5,8%
SCR Intangibles	1,7	1,8	-2,2%
SCR Opérationnel	74,9	71,2	5,1%
SCR d'ajustement	-173,8	-169,6	2,5%
BSCR	1 380,2	1 253,7	10,1%
Capitaux pour participation (spécifique Groupe)	24,3	18,4	32,0%
SCR	1 305,6	1 173,8	11,2%
MCR	414,8	414,8	0,0%

Elle affiche un SCR de 1 305,6 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le MCR est supérieur au seuil défini par la directive (3,7 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

SGAM Matmut couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit à 195,6 %.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour l'entité qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.



ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Sgam Matmut

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2021
en milliers d'euros**

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	2 149
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	437 816
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 703 798
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	294 201
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	270 780
Actions	R0100	77 732
Actions - cotées	R0110	5 429
Actions - non cotées	R0120	72 303
Obligations	R0130	3 427 748
Obligations d'État	R0140	695 355
Obligations d'entreprise	R0150	1 851 704
Titres structurés	R0160	880 688
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 580 320
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	52 069
Autres investissements	R0210	948
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	10 170
Avances sur police	R0240	1 263
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 907
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	198 626
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	200 926
Non-vie hors santé	R0290	200 724
Santé similaire à la non-vie	R0300	202
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-2 300
Santé similaire à la vie	R0320	2 696
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-4 996
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	818
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	101 434
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	26 773
Autres créances (hors assurance)	R0380	249 832
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	152 776
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	6 884 192

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 240 916
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 096 825
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 936 583
Marge de risque	R0550	160 243
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	144 091
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	118 097
Marge de risque	R0590	25 994
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 529 551
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	7 411
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 657
Marge de risque	R0640	3 754
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 522 140
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 501 445
Marge de risque	R0680	20 695
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 615
Provisions pour retraite	R0760	58 043
Dépôts des réassureurs	R0770	6 183
Passifs d'impôts différés	R0780	100 925
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	32 458
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 673
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	19 579
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 474
Autres dettes (hors assurance)	R0840	270 709
Passifs subordonnés	R0850	20 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	20 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	91
Total du passif	R0900	4 296 218
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 587 975

S.05.01.02 - 01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance mariage, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	395 071	186 296	0	356 124	568 833	0	389 843	101 264	0	130 932	136 464	1 549				2 286 375
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	267	0	81	0	0	455	0	0	0	0	0				803
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	2 414	532	0	5 773	8 134	0	46 796	1 871	0	0	0	288	0	0	0	65 805
Net	R0200	392 657	186 031	0	350 432	560 699	0	343 502	99 393	0	130 932	136 464	1 260	0	0	0	2 201 365
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	395 084	186 616	0	357 141	570 469	0	390 889	100 801	0	130 944	136 507	1 204				2 289 633
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	267	0	81	0	0	455	0	0	0	0	0				803
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	2 414	532	0	5 773	8 134	0	46 796	1 871	0	0	0	291	0	0	0	65 812
Net	R0300	392 670	186 351	0	351 449	562 334	0	344 545	98 930	0	130 944	136 507	915	0	0	0	2 204 644
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	302 295	34 362	0	276 970	439 937	0	278 751	59 568	0	25 523	60 470	228				1 478 134
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	409	0	126	0	0	-133	0	0	0	0	0				402
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	2 303	0	0	5 367	1 870	0	17 106	-2 112	0	0	1	129	0	0	0	24 660
Net	R0400	299 992	34 801	0	271 725	438 067	0	261 645	61 546	0	25 523	60 469	99	0	0	0	1 453 876
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	-821	-4	0	25 010	-605	0	-2 097	-218	0	0	-3	-10				21 252
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5
Net	R0500	-821	-4	0	25 010	-605	0	-2 097	-218	0	0	-3	-15	0	0	0	21 247
Dépenses engagées	R0550	80 112	52 771	0	109 471	209 274	0	161 249	36 134	0	66 008	53 002	512	0	0	0	768 533
Autres dépenses	R1200																601
Total des dépenses	R1300																769 134

S.05.01.02 - 02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	5 741	106 837	0	19 902	0	0	0	1 702	134 182
Part des réassureurs	R1420	3 463	0	0	7 358	0	0	0	0	10 820
Net	R1500	2 279	106 837	0	12 544	0	0	0	1 702	123 361
Primes acquises										
Brut	R1510	5 863	106 837	0	19 902	0	0	0	1 702	134 303
Part des réassureurs	R1520	3 477	0	0	7 358	0	0	0	0	10 834
Net	R1600	2 386	106 837	0	12 544	0	0	0	1 702	123 469
Charge des sinistres										
Brut	R1610	3 901	64 843	0	8 283	0	0	0	2 118	79 145
Part des réassureurs	R1620	2 752	0	0	3 732	0	0	0	0	6 484
Net	R1700	1 150	64 843	0	4 551	0	0	0	2 118	72 661
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	1 166	38 626	0	-922	0	0	0	-78	38 792
Part des réassureurs	R1720	108	0	0	-30	0	0	0	0	78
Net	R1800	1 058	38 626	0	-892	0	0	0	-78	38 714
Dépenses engagées	R1900	2 427	5 530	0	9 690	0	0	0	51	17 698
Autres dépenses	R2500									24
Total des dépenses	R2600									17 722

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	3 770 467	0	0	1 218	
Fonds propres de base	R0020	2 553 947	0	0	-904	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	2 553 947	0	0	-904	
Capital de solvabilité requis	R0090	1 305 595	0	0	673	

S.23.01.22 - 01
Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	211 060	211 060	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070	69 439	69 439		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	31 885	31 885		
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	2 305 868	2 305 868		
Passifs subordonnés	R0140	20 000		20 000	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0			0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	18 559	18 559		
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 976			
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	50 444	50 444		
Total déductions	R0280	50 444	50 444		
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 553 947	2 533 947	20 000	
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	2 553 947	2 533 947	20 000	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	2 553 947	2 533 947	20 000	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	2 553 947	2 533 947	20 000	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	2 553 947	2 533 947	20 000	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	414 813			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	6,16			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	2 553 947	2 533 947	20 000	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	1 305 595			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	1,96			

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 587 975
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 608
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	280 499
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	2 305 868
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	7 840
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	69 961
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	77 801

S.25.01.22
Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	992 946	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	44 872		
Risque de souscription en vie	R0030	36 148	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	145 199	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	648 039	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-488 757		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 719		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 380 166		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	74 873
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-77 025
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-96 752
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 281 262
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 305 595
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	414 813
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	24 334
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0
Capital de solvabilité requis	R0570	1 305 595

oui / non

		C0109
Approche concernant le taux d'imposition		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

		C0130
Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		
LAC DT	R0640	-100 925
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-100 925
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-344 730

S.32.01.22

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	QUINON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
CO010	CO020	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO180	CO190	CO200	CO210	CO220	CO230	CO240	CO250	CO260
FRANCE	8695007GZ0DWSN1W82	MATMUT	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500W3012GCVMW28	MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,98	1,00	0,98				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500W2GZ9T3FM178	Matmut Mutualité	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500D9ROW5FZQFV75	MATMUT VE	1 - Entreprise d'assurance vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500G5UJ0BSVW2M68	MATMUT & CO	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500W9ALLW3FCSIB15	NTER MUTUELLES ENTREPRISES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,60	1,00	0,60				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500W9LJLQJCSNF72	Mutuelle Océane Matmut	4 - Entreprise multibranches	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500N48BV9MPSF5182	MUTLOG	1 - Entreprise d'assurance vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500S0V6U0BS8A1F91	MUTLOG GARANTIES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	5329588200017	SCI LANCEREALUX	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	529365700019	MATMUT MUTUALITE LIVRE 3	99 - Autre	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle		1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	86950038E3GEX6LDE26	MA	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		0,29	0,29	0,29				2 - Significative		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	86950071FSBQ788P046	NTER_MUTUELLES_SOLUTIONS	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		0,60	1,00	0,60				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	43404401200012	MATMUT_DEVELOPPEMENT	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	4982032500017	MATMUT_IMMOBILIER	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	50042562400011	MATMUT_LOCATION_VEHICULES	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	4213786900019	MPE	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non mutuelle		0,99	1,00	0,99				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	41256305800020	DFI_HOLDING	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		0,26	0,26	0,26				2 - Significative		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	8695004RVYV03ERV873	SGAM Matmut	99 - Autre	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle		1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	86950000418PVX8JL75	CARDIF IARD	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	0,34	0,34	0,34				2 - Significative		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	5329223000036	MATMUT_PATRIMOINE	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle		1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée
FRANCE	869500FMNTWXXEYK68	AMF	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	1,00	1,00	1,00				1 - Dominante		1 - Première méthode: consolidation intégrée

NOTRE RAISON D'ÊTRE, NOTRE RAISON D'AGIR



66 rue de Sotteville
76100 Rouen